

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/GEN/912

16 mars 2009

(09-1274)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

## ASSISTANCE TECHNIQUE FOURNIE PAR LES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES POUR RENFORCER LA CAPACITÉ NATIONALE DU BELIZE DANS LE DOMAINE SPS

### Déclaration faite à la réunion des 25 et 26 février 2009

La communication ci-après, reçue le 25 février 2009, est distribuée à la demande de la délégation du Belize.

1. En février 2008, le Belize a présenté, par l'intermédiaire du Secrétariat du Commonwealth à Londres, une demande d'assistance technique aux Communautés européennes. Cette demande d'assistance portait sur des services de formation spécifiques en plus de l'équipement nécessaire pour le renforcement de la capacité sanitaire et phytosanitaire nationale.

2. Le 21 août 2008, l'Unité de gestion de projet de TradeCom a indiqué qu'elle ne serait en mesure de répondre qu'à quelques éléments de la demande, et a de ce fait conseillé au Belize de classer ses besoins par ordre de priorité et de faire parvenir une proposition détaillée. Ladite proposition a été communiquée le même jour et, le 2 septembre 2008, nous avons été informés que le projet avait été soumis au Comité de validation CE-ACP pour examen et approbation. Le Belize a été informé que le secrétariat CE-ACP avait approuvé le projet le 3 octobre 2008.

3. La réalisation du projet intitulé "Renforcement de la capacité nationale dans le domaine SPS" a débuté le 1<sup>er</sup> février 2009 pour une durée de sept mois. Les résultats attendus sont les suivants:

- la formation du personnel du Service de protection zoosanitaire et phytosanitaire (BAHA) sur les questions SPS et OTC prioritaires;
- la fourniture de conseils techniques concernant le cadre législatif des CE;
- la fourniture de conseils techniques concernant une législation bélizienne en matière de biosécurité;
- la fourniture de conseils techniques concernant la modernisation et l'augmentation des capacités du laboratoire.

4. Pour garantir la pérennité des résultats de cette assistance technique, la formation spécifique sera assortie:

- a) d'une formation pour les formateurs; et
- b) de manuels, de protocoles et de procédures opérationnelles standardisées.

5. Nous remercions les Communautés européennes d'avoir permis la réalisation de ce projet particulier et nous comptons qu'elles approuveront d'autres propositions d'assistance soumises à leur examen et approbation.

---